

INFORMATIONS PRATIQUES

L'association des amis de la Classe Musique prête gratuitement un instrument de musique (sauf le piano, le clavier, la guitare, la basse électrique et la batterie) à chaque élève pendant les trois ans du dispositif en fonction des vœux exprimés et du nombre de places disponibles. Chaque année, l'élève fait réviser l'instrument de musique par un luthier partenaire (à la charge des familles) et les parents adhèrent à l'association des amis de la Classe Musique (15€/an) qui prend notamment en charge l'assurance des instruments. En fin de 3^e, l'élève restitue l'instrument révisé à l'association.

La liste des fournitures est communiquée lors de la rentrée scolaire.

Retrouvez l'ensemble des informations sur notre [site internet](#).

POUR ÊTRE CANDIDAT

L'élève de 6^e qui souhaite intégrer la Classe Musique en 5^e doit :

- ➔ **Remplir la fiche de candidature et rédiger une lettre de motivation** à remettre à M.LAPEYRE avant le **mercredi 7 mai 2025**.
- ➔ **Se présenter aux entretiens*** qui se tiendront les **lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 mai 2025** et **préparer un chant de son choix**. Le jour et l'horaire de passage seront communiqués ultérieurement.

* L'entretien se déroule devant une commission composée du principal du collège ou de son représentant, du professeur d'éducation musicale référent, d'un professeur d'instrument spécialisé et d'un représentant des parents d'élèves. La commission examine les différentes candidatures au regard des **motivations personnelles** de l'élève et de sa **capacité à intégrer le groupe**. Les résultats seront communiqués aux familles par mail.



CLASSE MUSIQUE
DES PONTS-JUMEAUX

RENTRÉE 2025 - 2026

CLASSE MUSIQUE DES PONTS-JUMEAUX

CHANT CHORAL



ORCHESTRE



LA CLASSE MUSIQUE DES PONTS-JUMEAUX

Projet artistique, culturel, éducatif, social et citoyen innovant de pratique vocale et instrumentale collective à Toulouse, la Classe Musique des Ponts-Jumeaux donne la possibilité à **90 élèves volontaires et motivés** (30 élèves par niveau, de la 5^e à la 3^e) de recevoir un enseignement artistique renforcé dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite scolaire et d'épanouissement personnel. Une occasion unique d'apprendre à jouer d'un instrument de musique au sein d'un orchestre, à chanter dans une chorale et de se produire dans de nombreuses salles de la région toulousaine !

Le programme scolaire d'enseignement général est **identique** à celui des autres classes. L'enseignement instrumental est dispensé en partenariat avec l'école **Music'Halle**.

POUR QUI ?

La Classe Musique s'adresse à **tous les élèves du collège, débutants ou non**. Le prêt d'instrument et les cours étant gratuits pour les familles, les moyens alloués au projet ne permettent pas d'accueillir plus de **30 élèves par niveau**. Aussi, des **entretiens** pour intégrer la classe sont organisés chaque année (cf. « Pour être candidat », p.4).

L'élève admis en Classe Musique s'engage à suivre le dispositif de la 5^e à la 3^e, à être présent à tous les cours et à toutes les répétitions, à fournir un travail personnel quotidien et à participer à l'ensemble des concerts de la classe. Dans le cas où l'élève a été placé sur liste d'attente et qu'une place venait à se libérer, le professeur d'éducation musicale vous contactera pour la proposer à votre enfant.

QUELS INSTRUMENTS ?

Les instruments proposés aux élèves permettent la formation d'un **orchestre symphonique** constitué de violons, d'altos, de violoncelles, de flûtes traversières, de clarinettes, de saxophones altos, d'un saxophone ténor, de trompettes, de trombones, d'un saxhorn, de pianos et/ou de claviers, de guitares, d'une basse électrique et d'une batterie.

Après une séance de découverte des instruments de musique organisée en début d'année, les élèves émettent 6 vœux (2 vœux par familles d'instruments obligatoires) et les classent par ordre de préférence (du vœu n°1 au vœu n°6).

QUELS COURS ?

En plus de l'heure d'éducation musicale obligatoire, chaque élève bénéficie d'un enseignement artistique de **4h30/semaine** selon la répartition suivante :

- Orchestre et pratique d'ensemble : 2h
- Instrument (pratique en atelier*) : 1h par quinzaine
- Chorale (chorale d'établissement et chorale de la Classe Musique) : 2h

Tous les cours sont **gratuits**, se déroulent durant le **temps scolaire** et dans **l'enceinte du collège**. Ils sont répartis entre le professeur d'éducation musicale du collège référent et les quatre professeurs d'instruments spécialisés.



* Ateliers cordes (violons, altos et violoncelles), bois (flûtes traversières, clarinettes et saxophones), cuivres (trompettes, trombones et saxhorn) et rythmique (pianos, guitares, basse et batterie).

UN PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Dans le cadre de leur cursus, les élèves de la Classe Musique ont, par ailleurs, l'occasion de :

- Participer à de nombreux concerts et projets.
- Fréquenter des lieux culturels (des sorties pédagogiques sont organisées chaque année dans les salles de spectacles toulousaines).
- Rencontrer des professionnels de la musique (musiciens, chanteurs, techniciens, luthiers, etc.).



Théâtre du Capitole



La Halle aux Grains



Odysseed



Salle Nougaro